DÉPARTEMENT DES YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

ARRONDISSEMENT DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

L'an deux mille treize, le 26 septembre à 21 heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 19 septembre deux mille treize, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel LAMY, Maire.

SÉANCE DU

26 SEPTEMBRE 2013

Le nombre de Conseillers en exercice est de 39

OBJET

Décision Modificative n°2 / 2013 – Ville

En vertu de l'article L.2131-1 du C.G.C.T. Le Maire de Saint-Germain-en-Laye atteste que le présent document a été publié le 27 septembre 2013 par voie d'affichages notifié le transmis en sous-préfecture le 1er octobre 2013 et qu'il est donc exécutoire.

Le 1er octobre 2013

Pour le Maire, Par délégation, Le Directeur Général Adjoint des Services



Etaient présents:

Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, PIVERT, Madame de CIDRAC, Monsieur BATTISTELLI. Madame RICHARD, Monsieur AUDURIER, Monsieur LEBRAY, Madame GENDRON, Madame MAUVAGE, Monsieur HAÏAT, Monsieur MAILLARD, Madame NICOT, Madame DE CASTRO COSTA, Monsieur CHARREAU, Monsieur PERRAULT, Monsieur RAVEL, Madame TÉA. Monsieur FAVREAU, Monsieur ROUSSEAU, Monsieur PRIOUX, Madame GUERRY, Monsieur QUÉMARD, Madame BRUNEAU-LATOUCHE. Monsieur BLANC. PÉRICARD, Monsieur Madame RHONÉ. Monsieur LÉVÊQUE, Monsieur FRUCHARD, Monsieur BIHOUIS

Avaient donné procuration:

Monsieur BAZIN d'ORO à Monsieur MAILLARD Madame USQUIN à Madame MAUVAGE Monsieur STUCKERT à Madame de CIDRAC Madame KARCHI-SAADI à Madame TÉA Mademoiselle DEMARIA-PESCE à Monsieur BATTISTELLI Madame LEGRAND à Monsieur PÉRICARD

Étaient absentes:

Madame GOMMIER
Madame ROCCHETTI

Secrétaire de séance :

Monsieur FAVREAU

N° DE DOSSIER: 13 E 20a

OBJET: DÉCISION MODIFICATIVE N° 2 / 2013 - VILLE

RAPPORTEUR: Monsieur SOLIGNAC

Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs,

Pour prendre en compte l'avancement des projets portés par la Ville, il est proposé un ajustement du budget 2013.

Les principaux postes de dépenses et de recettes de cette décision modificative n°2 sont détaillés dans le document de présentation joint. Leur répartition par nature de crédits (M14) est donnée dans la maquette jointe.

SECTION D'INVESTISSEMENT:

11 646 566,82 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT:

405 547,00 €

Cette Décision Modificative s'équilibre en dépenses et en recettes dans chacune de ses sections.

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter la présente décision modificative no par chapitre.

<u>DÉLIBÉRATION</u>

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le code général des collectivités territoriales,

À LA MAJORITÉ, Madame RHONÉ, Monsieur LÉVÊQUE, Monsieur FRUCHARD, Monsieur BIHOUIS votant contre,

ADOPTE cette décision modificative n° 2 par chapitre.

POUR EXTRAIT CONFORME, AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,

Pour le Maire, Le 1er Maire Majoint,

Maurice SOLIGNAC

Vice-Président du Conseil Général des Yvelines